Entretien Général

PASTILLES CHLOREES

Réf 0079

Challenger's DISTRIBUTION
12 rue Gutenberg – ZI Ouest Bazouges
BP 30332 – 53203 CHÂTEAU-GONTIER Cedex
Tel. 02 43 07 47 07
Fax. 02 43 06 62 38
SIREN 384 544 946

1. PROPRIETES :

Utilisation en collectivités :
Les pastilles désinfectantes chlorées se présentent en comprimés effervescents libérant une solution de chlore actif. Elles permettent un dosage précis, un stockage réduit, une sûreté d'utilisation, une utilisation aisée et une distribution rationnelle et une conservation dans l'emballage. Répond aux normes EN 1276, EN 1650.

Les agents chlorés sont reconnus comme étant les meilleurs agents de désinfection et sont depuis longtemps utilisés pour cet usage. Les utilisations sont très diverses.
Utilisation en sanitaires (désinfection de cuvette et chasse d'eau : 1 pastille dans le réservoir* ; lavabo et baignoire : 1 à 2 pastilles dans l'eau de rinçage). Utilisation en blanchiment du linge : 1 pastille en début de cycle (consulter les étiquettes des textiles au préalable et bien suivre les recommandations).
Désinfection de poubelle : 2 pastilles dans 10 litres d'eau. Sols et murs : 2 pastilles pour 10 litres d'eau**.
Peut également servir en désinfection de crudité (voir mode d'emploi).

Utilisation en réserve d'eau en élevage :
Les risques bactériologiques les plus importants sont souvent dans les zones où l'eau stagne à l'air libre, soumise à des variations de températures comme les bacs à eau ouverts, les tonnes à eau, les abreuvoirs où il est nécessaire d'avoir un produit de potabilisation à pouvoir rémanent. Risques de manipulation réduits, facilité de dosage, conservation plus longue qu'un extrait de javel liquide, les pastilles sont la solution la plus adéquate pour une utilisation en élevage. La pastille chlorée n'est pas décomposée à la chaleur et filtres les rayons ultra violets.

2. MODE D'EMPLOI POUR UN USAGE EN COLLECTIVITE :

Utilisation en collectivité :
Diluer la ou les pastilles chlorées dans l'eau pour réaliser la solution désinfectante.
Désinfecter la surface après avoir effectué un nettoyage préalable, laisser agir quelques minutes puis rincer.
Toujours bien rincer à l'eau potable le récipient ayant servi à la préparation de la solution.

Désinfection des crudités : après trempage et lavage dans l'eau pendant 15 minutes, égoutter les crudités. Rincer le bac, le remplir d'eau et ajouter 1 pastille pour 50 litres d'eau environ. Immerger les crudités et après quelques minutes, les rincer abondamment à l'eau potable puis les égoutter.

Utilisation en élevage :
Une pastille de 3,44 g permet de traiter des réserves d'eau plus ou moins importantes, 6 pastilles de 3,44 g traite de 1 à 3 m^3, soit 1 à 2 pastilles pour 400 litres d'eau.

3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Chaque comprimé libère 1,52 gr de chlore actif soit 152 ppm de chlore dans 10 litres d'eau.
2 comprimés donnent une solution à 0,1 degré chlorométrique dans 10 litres d'eau.

Aspect :	Comprimé de 3,44 gr environ
pH :	6,00 +/- 0,50 pour 1 gr / 100 ml d'eau
Stockage :	Stocker à l'abri de la chaleur et de l'humidité
Matière active par kg:	Troclosene sodique , dihydrate (CAS 51580-86-0) à 720 g/Kg Soit 448 g de chlore actif par kg.
Matière active par comprimé :	Troclosene sodique , dihydrate (CAS 51580-86-0) à 2,48g/c Soit 1,52 g de chlore actif / comprimé
Contient parmi d'autres composants (règlement CE N°648/2004) :	30% ou plus de : agents de blanchiment chlorés

4. CONDITIONNEMENT :

Carton de 12 boites X 500 grammes = environ 145 comprimés doses / boîte.
Carton de 6 boites de 1 kg = environ 300 comprimés doses / boîte.
Seau de 5kg.

5. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°0079) : + 33 (0)3 83 32 36 36,
N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59
Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.com
Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.
Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.
Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 modifié le 08.09.1999).
Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
: (ne pas dépasser 2 pastilles / semaine pour les fosses septiques),
***** : ne pas ajouter de pastilles dans un produit pour le sol***

N° de révision 03-04-2013

12 rue Gutenberg – ZI Ouest Bazouges
BP 30332 – 53203 CHÂTEAU-GONTIER Cedex
tel. 02 43 07 47 07
Fax. 02 43 06 62 38
SIREN 384 544 946